



Infraction législation cannabis

Par **thegablou**, le **03/06/2012** à **23:53**

Bonsoir,

Il y a de ça six mois je me suis fait arrêter avec un gramme de résine de cannabis, je pensais qu'il n'y aurait pas de suite, mais j'ai reçu il y a deux jours une lettre de la maison du droit et de la justice de Toulouse me convoquant le 22 juin pour un rappel à la loi et une orientation vers une structure medico-sociale ou professionnelle.

Savez vous de quoi il s'agit exactement ? Et qu'est-ce que je risque ?